



Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**
Section locale **FO DGFIP 62**
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ 06 04 40 51 41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 **site web** : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 17 janvier 2017: Compte-rendu 2nde convocation

Ce CTL se réunit en seconde convocation en raison des deux votes unanimes CONTRE des organisations syndicales présentes (FO et UNSA/CFTC) aux CTL « emploi » du 5 janvier dernier.

Ce présent Comité Technique Local s'est tenu sous la présidence de Monsieur Pierre Mathieu. Les débats ont débuté à 9h30.

1) PV du CTL du 8 novembre 2016 (pour approbation)

Aucun PV n'avait été transmis aux OS en 1ère convocation. Aujourd'hui présenté, ce PV n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2) Evolution des emplois – Projet de Loi de Finances pour 2017 (pour avis)

La Direction propose une seule modification du projet initial :

-1B à Berck au lieu de -1B à Outreau.

Alors qu'à l'issue du CTL du 5 janvier, la Direction avait semblé avoir été sensible à certains de nos arguments... vos élus **FO-DGFIP** sont aujourd'hui amers face à cette seconde proposition de dossier « emploi » minimaliste et incompréhensible.

Certes, sur le fond, la Direction porte seule un projet sur lequel vos élus **FO-DGFIP** s'opposeront toujours ! Et ils continueront de siéger pour crier haut et fort cette opposition ! Déshabiller l'un pour habiller l'autre ne pourra jamais être une solution acceptable. Il est nécessaire de comptabiliser les charges de travail et de prévoir les emplois à la hauteur. Nous ne pouvons être d'accord avec le projet initial qui prévoyait -1 B à Outreau compte tenu de la charge de travail de ce poste comptable.

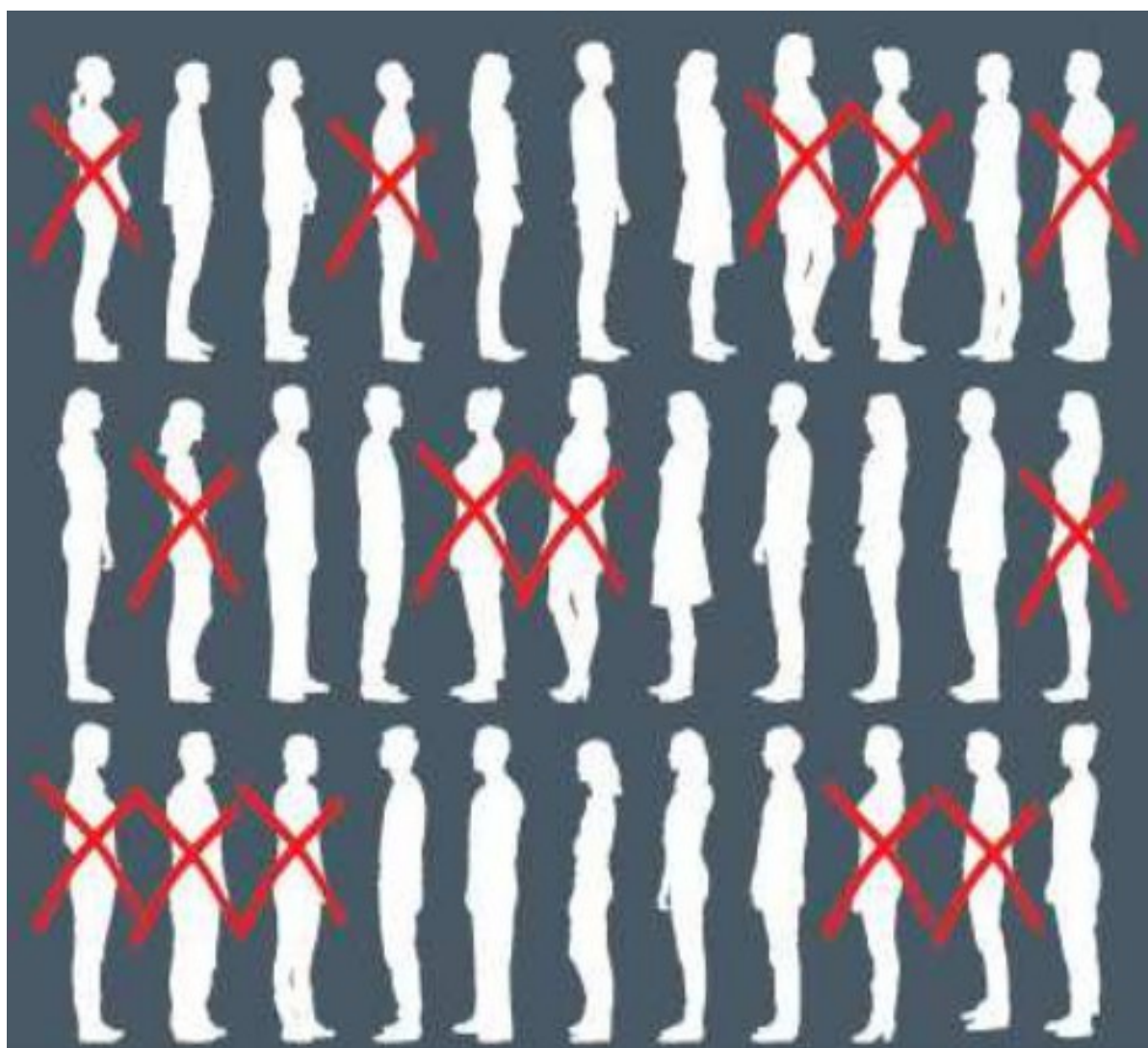
Nous ne pouvons pas plus être d'accord avec le projet revisité qui enlève un B à Berck. Cette décision de la direction relève d'une méconnaissance totale de la situation locale. Berck est l'une des villes les plus actives du département, bénéficiant d'une croissance économique avérée. Par ailleurs, son tissu fiscal est assez particuliers puisqu'il est composé de très nombreuses résidences secondaires et de nombreux logements étudiants pour lesquels le recouvrement des taxes et factures d'eau sont difficiles.



Par contre et pour la direction, c'est vrai qu'il est plus facile de supprimer une chaise vide !

Pire encore, plusieurs trésoreries du département voient leurs charges augmenter du fait du regroupement de plusieurs intercommunalités sans dotation en personnels supplémentaires. Qu'a fait la direction pour pallier à ces transferts de charge ? RIEN car elle est incapable de mesurer une charge de travail effective (« 1000 mandats, c'est rien »), elle s'abstient donc d'intervenir sur ce sujet... Les collègues touchés par ces charges de travail apprécieront !

Enfin la Direction, qui se dit pourtant soucieuse de la qualité du dialogue social dans le Pas-de-Calais, n'a pas jugé utile de profiter de cette seconde convocation pour corriger les erreurs formelles qu'elle a réalisées dans la rédaction de ce dossier emploi : pour elle, on continue de supprimer 34 ETPT (et pas ETP) et l'emploi A+ des SIP d'Arras est transformé en emploi A « ALD Direction ». On connaissait l'ALD au département, l'ALD à la RAN, nous assistons, en exclusivité dans le Pas-de-Calais, à la création du premier emploi d'ALD Direction !



LOCALISATION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PLF 2017

Services	Emplois implantés Avant dossier emplois			Suppressions nettes			Emplois implantés après dossier emplois		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Direction	56	74	38	-3	-3	-2	54*	69*	36
Recette des Finances	7	7	0		-1		7	6	0
2ème BDV Béthune	10	0	0	-1			9	0	0
SIP Arras	3	17	24			-1	3	17	23
SIP Lens Nord	2	15	21			-1	2	15	20
SIP Lens Sud	1	7	17			-1	1	7	16
SIP St Omer	2	7	15			-1	2	8*	14
SIP-SIE Bruay	1	13	15			-1	1	13	14
SIP-SIE St Pol	1	10	10		-1		1	9	10
SIE Boulogne	1	14	4			-1	1	14	3
SIE Calais	1	9	5			-1	1	9	4
SIE Montreuil	1	12	4		-1		1	11	4
SIE St Omer	1	9	3		-1		1	8	3
SPF-E Arras	2	14	4			-1	2	13*	3
SPF St Pol	1	3	1		-1		0	2	1
PCE Boulogne	4	2	0		-1		4	1	0
PCRP Arras équipe fiscalité patrim. Lens	1	4	0		-1		1	3	0
PCRP Béthune équipe fisc. Patrim. Béthune	1	5	0		-1		1	4	0
Trésorerie Arras CH	2	9	4		-1		2	8	4
Trésorerie Calais CH	1	5	4		-1		1	4	4
Trésorerie de Bapaume	1	5	4			-1	1	5	3
Trésorerie d'Hersin	1	3	3			-1	1	3	2
Trésorerie d'Aire sur la Lys	1	5	2		-1		1	4	2
Trésorerie Boulogne Mun.	2	8	1		-1		2	7	1
Trésorerie Calais Mun. et Ba.	2	8	6			-1	2	8	5
Trésorerie de BERCK					-1				
Paierie départementale	3	17	13			-1	3	17	12

(*) les transferts d'emploi sont compris

– **SPF de St Pol sur Ternoise :**

GF3B a lancé le système d'entraide du SPF de Montreuil par celui de St Pol.

St Pol doit aider Montreuil mais comment ? Comment faire avec un contrôleur en moins ?

Une réunion a eu lieu afin de finaliser un protocole qui s'oriente vers une aide 2 demi-journées par semaine pour les actes uniquement.

Pour la direction, il était moins difficile de supprimer un emploi au SPF de St Pol ; ce SPF est celui qui a le moins de retard dans le département.

NB : avec la loi Macron, 80 offices notariaux vont se créer dans le département et le fichier sera ouvert aux notaires qui se sont engagés en contrepartie à télé@cter à 100% d'ici février 2018.

– **Domaines :**

Suite à la restructuration affectant le pôle d'évaluation domaniale, le nombre d'évaluateurs passera de 12 à 9. Ces emplois sont désormais des postes à profil et nécessitent un avis favorable de la direction pour suivre la mission. Les 12 évaluateurs sont dans l'obligation de déposer une demande de mutation « à l'aveugle » pour le 20 janvier sans connaître les avis de la direction.

Vos élus **FO-DGFIP62** ont dénoncé cette situation ubuesque : si les 9 avis favorables sont donnés avant le 20 janvier, seuls 3 évaluateurs sont dans l'obligation de déposer une demande de mutation élargie.

La direction s'est engagée à consulter la DG pour savoir s'ils pouvaient divulguer les avis aux évaluateurs avant le 20 et à le faire le cas échéant.

– **Contrôle fiscal :**

L'idée de la direction est d'avoir trois BDV de même taille quelque soit le tissu fiscal et de revenir à une compétence départementale des PCE pour déconnecter chaque PCE de sa brigade.

Ainsi, d'ores et déjà les agents du PCE de Calais devront programmer 36 fiches 3909 pour la BDV de Boulogne.



Vos élus **FO-DGFIP62** ont rappelé à la direction que la connaissance du terrain est indispensable à une bonne programmation, et que dans les faits il est illusoire de penser que les outils informatiques suffisent à eux seuls à trouver des fiches.

Plutôt que de redescendre de son nuage et de voir la réalité du terrain, la direction indique qu'elle prendra les dispositions nécessaires si la répartition des fiches des PCE entre les différentes BDV ne se fait pas à l'amiable.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		absent	

Commentaires FO : évidemment, vos élus **FO-DGFIP62** ont continué d'affirmer leur opposition aux suppressions d'emplois et ont voté CONTRE ce projet.

LOCALISATION DES TRANSFERTS D'EMPLOIS PLF 2017

La Direction n'a pas modifié son projet initial sur les transferts d'emplois, elle s'est contentée d'un simple copié / collé, recopiant les mêmes erreurs formelles.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		absent	

Commentaires FO : les mêmes causes provoquant les mêmes effets, vos élus **FO-DGFiP62** ont voté à nouveau CONTRE ce projet puisque les transferts ne sont toujours pas évalués en fonction des charges effectives.

3) Questions diverses

Comment la Direction matérialise aujourd'hui le soutien promis au PCE d'Arras ?

Un nouvel agent de l'EDR sera formé aux missions du PCE et interviendra en renfort de Béthune et Arras jusqu'au mois de septembre puisque l'agent déjà formé est en mission au SIE de Béthune pendant 8 mois.

Le traitement des rescrits sera revu pour éviter une double instruction par le PCE et la division Affaires juridiques et contentieux.

Un vérificateur de la BDV bénéficiera d'un demi-programme pour pouvoir intervenir en renfort du PCE d'Arras.

Les élus FO DGFiP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Sylvie MANIEZ